



COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : 24^{ème} Conférence des Parties (COP 24) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

La République du Congo, Etat Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), participera à la 24^{ème} Conférence des Parties de ladite Convention (COP 24) qui se tiendra **du 3 au 14 décembre 2018, à Katowice, en Pologne.**

La délégation congolaise à cet évènement planétaire sera conduite par Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat, Président de la Commission Climat du Bassin du Congo. Il sera accompagné, entre autres, de Monsieur Jean Claude GAKOSSO, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger et de Madame Arlette SOUDAN-NONAUULT, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, Coordinatrice Technique de la Commission Climat du Bassin du Congo.

La COP 24 aura pour enjeux d'établir un ensemble de règles et de procédures applicables, pour une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur le climat, d'une part, et de lancer un processus de dialogue dit « Dialogue Talanoa », d'autre part. Ce dialogue inclusif, participatif, transparent et constructif, devrait faciliter l'émergence de solutions visant à répondre aux 3 questions suivantes :

1. Où en sommes-nous ?
2. Où voulons-nous aller ?
3. Comment pouvons-nous y arriver ?

Il permettra notamment de :

- harmoniser le contenu et le calendrier des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des Etats Parties à travers, par exemple, la comptabilisation des émissions liées à l'agriculture et à la forêt ;
- faire le bilan des réalisations depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris ;
- organiser périodiquement le bilan quinquennal mondial des efforts de réduction des émissions de GES ;

- établir le cadre de transparence et de contrôle en matière de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat ;
- structurer les mécanismes de coopération internationale en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement de capacités entre les pays développés et les pays en développement.

La République du Congo dispose de grandes potentialités en matière d'écosystèmes naturels comme ses forêts, ses mangroves, ses tourbières et son bassin hydrographique, qui contribuent à l'atténuation des effets des changements climatiques du fait, notamment, de sa position stratégique dans le Bassin du Congo, 2^{ème} poumon écologique de la planète après celui de l'Amazonie.

A ce titre, la République du Congo est placée au cœur de la problématique de la COP. C'est ainsi qu'elle entend rehausser sa participation à la COP 24 afin de susciter l'intérêt des partenaires et des bailleurs de fonds pour le financement des initiatives en cours dans le pays, telles que le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, la REDD+, la gestion durable des forêts, des Tourbières, des mangroves et d'autres zones humides, des aires protégées, etc.

Fait à Brazzaville, le

Le Responsable de la Communication,

P.O Grâce Ferréol NIATIS-NIATY